



INSCRIPTIONS SCOLAIRES

2023-2024

Mairie de Porcheville :
Du 06 Février au 28 Avril 2023

(1ère scolarisation en maternelle des enfants nés en 2020 et les nouveaux Porchevillois)

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Fermé le mardi et vendredi matin.
SUR RDV

PIECES JUSTIFICATIVES NECESSAIRES : **Originaux**

- Pièce d'identité des deux parents
- Carnet de santé (**rentrée petite section et nouveaux Porchevillois**).
 - Justificatif de domicile (en moins de 2 mois)
 - Pour les personnes hébergées :

Hébergeur : Attestation sur l'honneur, Taxe d'habitation, justification d'identité (original)

Hébergé : un courrier justifiant de cette adresse : une attestation (CAF...) ou un justificatif de l'administration (banque, bailleur...)

- Livret de famille ou extrait acte de naissance
- Attestation sur l'honneur de l'autorité parentale (en cas de séparation)
 - Attestation d'Assurance Scolaire.
- Certificat de Radiation si scolarisation dans une autre commune.
 - Avis d'imposition 2022 (revenus 2021), document
Qui est utile pour le calcul du quotient familial.

Pour les inscriptions cantine/garderie, les codes d'accès au PORTAIL FAMILLE vous seront transmis lors de l'inscription ou par mail.

Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

Contact et renseignements :

☎ 01.30.98.87.87

✉ service.scolaire@mairie-porcheville.fr